

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

Absents : Mme Sylvie ASSELIN, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage : 25 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Votants : 27

Délib. n°2021-045 : Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 - travaux de mise sous pli pour la propagande électorale

Dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin 2021, il est confié à la commune de Condé-sur-Vire, en qualité de chef-lieu de canton, l'exécution des travaux de mise sous pli de la propagande électorale des candidats pour les 17 communes du canton.

Ces missions comprennent :

- le collage des étiquettes sur les enveloppes,
- l'envoi à tous les électeurs du canton des circulaires (professions de foi) et bulletins de vote qui seront remis par les candidats,
- l'envoi à chaque mairie du canton des bulletins de vote de chaque candidat, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

En contrepartie de ces missions, une dotation forfaitaire est versée par l'Etat à la commune pour l'indemniser des frais de personnel. Elle est calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits et du nombre de candidatures enregistrées.

Pour le canton de Condé-sur-Vire, le tarif est :

- 1^{er} tour : 0,22 € / pli (4 candidats)
- 2^{ème} tour : 0,18 € / pli (2 candidats) ou 0,20 € / pli (3 candidats)
- 15 039 plis

La commune de Condé-sur-Vire fera appel à ses agents, qui seront rémunérés sur la base d'un état d'heures supplémentaires ou complémentaires selon les cas, mais recourra également à des

personnes extérieures (vacataires) rémunérées sur la base d'un forfait par demi-journée. Ces personnes ont été choisies parmi des condéens en recherche d'emploi et des étudiants.

La rémunération des vacataires donnera lieu à des prélèvements sociaux dans les conditions de droit commun et fera l'objet d'un bulletin de paie, ainsi que d'une déclaration aux services fiscaux. Le montant des charges salariales et patronales est inclus dans le calcul de l'enveloppe attribuée par l'Etat.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Autoriser le Maire à recruter des vacataires pour les travaux de mise sous pli dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin 2021, selon les modalités suivantes :**
 - contenu de la mission : mise sous pli (hors collage des étiquettes)
 - période concernée : 1^{er} tour et, le cas échéant, 2^{ème} tour de l'élection
 - rémunération : forfait brut de 60 € / demi-journée / vacataire (charges salariales incluses).

Pour : 27	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

